



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/03/2024

2024-03-05

L'an deux mille vingt quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl

Procuration(s) :

M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLoux Aurélie, M. DUBOST Pierre

Etai(ent) absent(s) :

M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line, M. THINARD Franck

Etai(ent) excusé(s) :

M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLoux Aurélie, M. DUBOST Pierre

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme SENDRA Valérie

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 08

Absents : 06

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
11/03/2024

RYTHMES SCOLAIRES

Vu la délibération n° 2021-04-04 en date du 13 Avril 2021 précisant le renouvellement de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours,

Vu l'obligation que la commune de renouveler, pour la rentrée 2024, l'organisation de la semaine scolaire (rythme et horaires),

Vu l'avis favorable du conseil d'école de maintenir l'organisation de la semaine scolaire (rythme et horaires) sur 4 jours,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'organisation du temps scolaire suivant le tableau ci-après :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	8H35*	8H35*	/	8H35*	8H35*
	11H45	11H45	/	11H45	11H45
DUREE DE LA PAUSE MERIDIENNE					
APRES-MIDI	13H20*	13H20*	/	13H20*	13H20*
	16H30	16H30	/	16H30	16H30

* Horaires d'Accueil des élèves dans l'Etablissement, début des cours 10 minutes plus tard.

Monsieur le Maire demande aux élus prendre en compte l'avis du conseil d'école pour la continuité de la semaine scolaire sur 4 jours.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

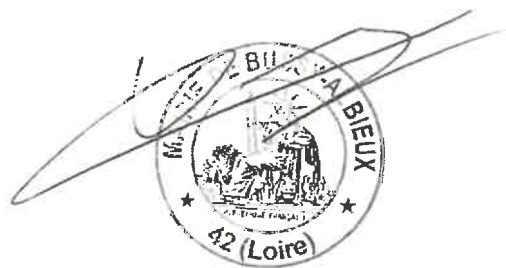
- d'approuver la demande de renouvellement et de maintenir les horaires prédéfinis jusqu'à présent ;
- de lui autoriser à signer tout document relatif à ce dossier

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

La Secrétaire de Séance
Valérie SENDRA

Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait le.....2.9. MARS 2024..... numériquement